

inCité

101, cours Victor Hugo CS 91234 33074 Bordeaux

tel.05 56 50 20 10 fax.05 56 43 18 15

incite@incite-bordeaux.fr

Tribunal Judiciaire Ventes Immobilières 30 rue des Frères Bonies 33000 Bordeaux

A l'attention de Mme Isabelle Bouillon Greffier

Bordeaux, le 21 mai 2024

Nos réf : AB/SG/ABo/AMGT/2024 Va Se

Objet : immeuble 5 rue des Pontets - 6-8 rue Gensan à Bordeaux IA 033 063 24 00889 Lots 12, 13, 15, 16, 17, 18

12, 13, 15, 16, 17, 18 Affaire suivie par :

Stéphanie Genin Chargée d'Opérations Foncières s.genin@incite-bordeaux.fr

Vos réf: RG 24/00030 N° Portalis DBX6-W-B71-Y4XJ

PJ:

Programme de travaux

• Courrier du 29/06/2018, précisant le programme de travaux

Madame le Greffier,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, pour laquelle vous avez informé le maire de Bordeaux de la vente prochaine au Tribunal Judiciaire des lots n° 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, de la copropriété portant sur l'immeuble sis 5 rue des Pontets – 6-8 rue Gensan à Bordeaux, nous vous remercions de bien vouloir porter à la connaissance de tout acquéreur potentiel le présent courrier assorti de ses annexes.

Cet immeuble, fait en effet l'objet d'un programme de travaux obligatoire, déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral le 7 juin 2013.

Dans ce cadre, la copropriété a défini un projet global, faisant l'objet du PC n° 22 Z0228, délivré le 29/04/2022. L'exécution de ce projet, conformément à l'autorisation délivrée, reste obligatoire tant en parties communes qu'en parties privatives.

A ce jour, à notre connaissance, la copropriété a missionné un architecte pour la mise en œuvre de travaux ; nous n'avons néanmoins pas de certitude sur la mise en œuvre des travaux en parties privatives pour ces lots, qui restent pourtant obligatoires.

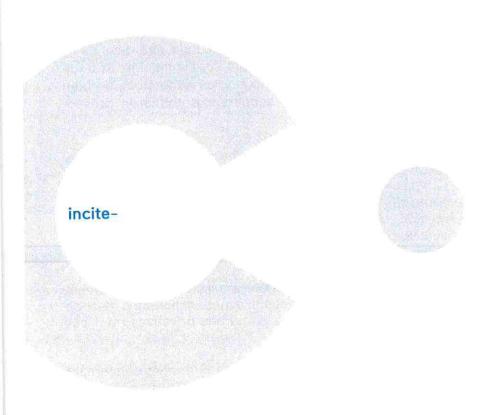
Nous joignons à la présente le programme de travaux notifié, concernant les parties communes et privatives pour ces lots : ces documents font référence à la « SOCIETE EUDEVAN », ancienne propriétaire de ces lots.

incite-

L'obligation étant attachée à la parcelle, ce programme a été communiqué à la SASU SR IMMO, lors de l'acquisition des biens et devra également être transmis, à tout nouvel acquéreur.

Je vous prie de croire, Madame le Greffier, à l'assurance de ma parfaite considération.

Anne Boyer
Cheffe de projet
Concession de Bordeaux
Direction de l'aménagement





101, cours Victor Hugo CS91234 33074 Bordeoux cedex Tél.: 05 56 50 20 10

Fax: 05 56 43 18 15

www.incite-bordeaux.fr

Antenne Grand Parc 52. rue Pierre Trébod 33300 Bordeaux

Maître Philippe YAIGRE Notaire 14 rue de Grassi 33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 29 juin 2018

Nos réf : MB/AB/FLD/AMGT2018 Affaire suivie par Fabienne LE DREFF

N° direct: 05.57.19.05.93

Objet : Immeuble sis 6 rue Gensan – 5 rue des Pontets à BORDEAUX

DIA nº 18 1602 déposée le 27/04/2018

Vente SCI EUDEVAN

Maître.

Dans le cadre de la mission d'aménagement du Centre Historique que nous a confiée la Ville de Bordeaux, par concession d'aménagement en date du 22 mai 2014, nous avons pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner citée en objet.

Le corps de bâtiment sis 5 rue des Pontets, faisant l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Fusterie » prise par arrêté préfectoral le 7 juin 2013, a été visité par nos services le 22 juin dernier.

# A l'occasion de cette visite :

- Nous avons constaté que les parties communes sont dégradées (réseaux hors normes, parois et plafonds en état de vétusté....) et n'ont pas encore fait l'objet de la mise en œuvre du programme
- Les celliers situés au RDC arrière sont désaffectés et en très mauvais état d'entretien, avec des problèmes importants
- Les logements situés au R+1 et R+2 (lots 15 et 16) n'ont pu être
- Seul, le logement situé au R+3/combles (lot n° 17), a été visité. Nous vous précisons ci-dessous le programme de travaux à mettre en œuvre pour ce lot, qui n'a pas été visité dans le cadre des études préalables :

# Habitabilité et salubrité :

- ≽ Réhabilitation TCE des pièces d'eau (kitchenette salle
- Raccordement aux gaines techniques communes des réseaux d'eau, d'eaux usées et vannes à réaliser à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment ;
- Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace;
- Rafraichissement de l'ensemble des revêtements des parois, sols et conservation de la typologie en T1 ;

/nCité

# Sécurité :

 Vérification et mises en conformité nécessaires du réseau électrique selon normes en vigueur;

Le programme de travaux notifié le 07 novembre 2013 à la SCI EUDEVAN pour les autres lots (15, 16) et les parties communes de ce corps de bâtiment, reste inchangé et doit être mise en œuvre dans les plus réaliser dans le cadre de cette procédure.

Il est donc urgent que le projet de réhabilitation de l'acquéreur de ce bien nous soit présenté sans délai.

Nous vous remercions de bien vouloir porter à la connaissance de l'acquéreur ces éléments et le programme de travaux obligatoires joint à

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice de l'Aménagement

Marianne BACQUE



Paris, le 31 octobre 2013

votre réf

notre réf : pc/mv/557 - 92/162/207

objet: Enquête parcellaire

PRI BORDEAUX

p. jointes: 7

Monsieur François ESSAPA N'GOUANDI Gérant de la SCI EUDEVAN

38 rue Paul Camelle

33100 BORDEAUX

REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIOUF DE RORDIALIE NOTIFICATION DE TRA TAD PROPRIETAIRE(S) DES 20 058 060 3110 LA POSTE AVIS DE NOTIFICATION D'OL RÉCEPTION Lettre recommandée de votre LETIRE RECOMMANDÉE Contre-remboursement Monsieur François ESSAPA N'GO Monsieur, Gérant de la SCI EUDEVAN A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUB LA PRELIZE DE DISTRUBUTION 31 rue Paul Camelle A l'issue de l'enquêt Présenté / Avisé ti projet de restauratio 33100 BORDEAUX Distribué le d'utilité publique pa Signature du destinat Par délibération du ou du mandateire travaux obligatoires

Par arrêté en date di de la Gironde a pr exactement les imme

Cette enquête vous c

MODALE 15 rue Bouchardon 75010 PARIS II HILL HILL HILL

parcellaire joint à la mina-vii-mos-pi-macs-pi CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSE également joint: Le programme sur les parties communes est également envoyé au

En conséquence, nous vous notifions le dépôt du dossier d'enquête en Mairie de BORDEAUX où vous pourrez le consulter du lundi 2 au vendredi 20 décembre 2013.

PRI St Eloi - Modale

NEP 92/162/207

31/10/2013

Les lieux et horaires de consultation du dossier, les moyens de faire vos observations, les permanences de la commission d'enquête et les moyens de joindre ses membres sont indiquées sur l'avis d'enquête ci-joint.

Les propriétaires étant tenus de fournir toutes les indications sur leur identité, vous voudrez bien remplir le questionnaire ci-joint et nous le retourner sous huitaine.

Par ailleurs, en application de l'article L 13-2 du Code de l'Expropriation reproduit au verso l'avis d'enquête ci-joint, vous êtes tenu de nous faire connaître dans le délai d'un mois les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.



Nous attirons votre attention sur l'intérét qui s'attache pour vous à ce que ces renseignements soient fournis avec une grande précision.

# TRAVAUX OBLIGATOIRES

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un Périmètre de Restauration Immobilière. En application des dispositions de l'article R 313-27 du code de l'Urbanisme, nous vous notifions le programme détaillé des travaux à réaliser sur le bâtiment et son terrain

Vous devez nous faire connaître votre décision pendant la durée de l'enquête quant à la réalisation de ces travaux en nous renvoyant l'acte décisionnel joint, dûment complété.

L'absence de réponse de votre part sera considérée comme un refus d'exécuter les travaux et pourra entraîner une acquisition de votre bien par la collectivité.

Nous vous rappelons qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place sur l'ensemble du Centre Historique. Elle vous permet de bénéficier, d'aides financières spécifiques pour la réalisation de vos travaux.

IN CITÉ continuera évidemment à vous accompagner et à vous conseiller, de l'élaboration du projet à l'aboutissement des travaux. Nous vous invitons à reprendre très rapidement contact avec nous.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à nos sentiments distingués,

Pascal CRIBIER

## Pièces jointes :

- Avis d'ouverture d'enquête / extraits des codes de l'urbanisme et de l'expropriation - Tableau de vos propriétés
- Descriptif des travaux à réaliser (parties communes/ parties privatives) - Annexes si mentionnées
- Notice sur la protection des occupants
- Questionnaire
- Acte décisionnel

#### Contacts

- Concernant les travaux à réaliser :

IN CITE, 101 Cours Victor Hugo 33074 BORDEAUX CEDEX Julie ROQUEPLO : 05 57 19 05 96) - j.roqueplo@incite-bordeaux.fr

- Concernant l'OPAH:

François APOUEY (05 57 19 05 98) - Claire ROCHOUX (05 57 19 17 88)

Concernant l'enquête :

MODALE: 15 rue Bouchardon - 75010 PARIS

Lætitia LE BRET: 01 42 38 40 10 - modale.llb@wanadoo.fr

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	
_ot n°	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
ituation dans l'immeuble	12, 13, 14, 18
lane de la companya d	The de battiffell sille all 5 rile des Destat Appe
late de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Les locaux sont concernés par les travaux liés aux parties communes et aux logements.

L'immeuble doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- salisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegarde de

Tous les travaux entrepris devront l'être conformément aux règles de l'art, Documents techniques Unifiés (DTU), normes, lois, arrêtés, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé, Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurilé des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments existants, et au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Bordeaux qui est le document de référence pour toute intervention sur cet

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalées aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

# Habitabilité et salubrité :

Raccordement des équipements aux gaines techniques communes créées y compris mises aux normes des réseaux intérieurs des locaux nécessaires

#### Sécurité :

mise en conformité du degré coupe-feu entre les locaux autres que ceux à usage d'habitation et les locaux à usage d'habitation (sous-face des planchers, parois, ouvrants, gaines communes...)

# Altération des éléments patrimoniaux

Retraitement de la façade au rez-de-chaussée, suivant préconisations de l'Architecte des Bâtiments de

NOTA : l'affectation des locaux situés derrière le transformateur EDF n'a pu être déterminée lors de la réalisation de l'étude. Il est néanmoins précisé qu'au vu de leur situation, ces locaux ne sont pas adaptés pour un usage

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité 2002-2014

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale nº	DO 295
Adresse	
Lot n°	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Situation dans l'immeuble	
Nom du propriétaire à la date de la notification	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / R+1 SOCIETE EUDEVAN

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signales aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

## Habitabilité et salubrité :

- raccordement aux gaines techniques communes des réseaux d'eau, d'eaux usées et vannes à réaliser à
- ventilation des pièces humides de façon continue et efficace

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	
Lot n°	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Situation dans l'immeuble	
Vom du propriétaire à la	The de ballinelli Silve all 5 file dec Pontete LD co
late de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

# Habitabilité et salubrité :

- raccordement aux gaines techniques communes des réseaux d'eau, d'eaux usées et vannes à réaliser à
- ventilation des pièces humides de façon continue et efficace

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	
Lot nº	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Situation dans l'immeuble	11
Nom du propriétaire à la date de la notification	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / R+3 (combles) SOCIETE EUDEVAN

Le logement n'a pu être visité. Il doit répondre aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrilé, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de

Le propriétaire doit apporter les preuves que son logement répond à ces différents objectifs.

InCité se mettra à sa disposition pour effectuer une visite du logement à sa convenance et établir, le cas échéant, le programme de travaux à mettre en œuvre pour répondre à ceux ci.

Si une telle visite ne pouvait être organisée, il serait conclu que ce logement ne répond pas à ces différents

Il est rappelé que les prescriptions concernant les parties communes de l'immeuble peuvent directement impacter

Tous les travaux entrepris devront l'être conformément aux règles de l'art, Documents techniques Unifiés (DTU), normes, lois, arrêtés, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé, Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments existants, et au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Bordeaux qui est le document de référence pour toute intervention sur cet

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalées aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.



# REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX

ILOTS « FAURES GENSAN » et « FUSTERIE »

Déclaration d'Utilité Publique du 07 juin 2013

# La protection des occupants

Pour la réalisation des programmes de travaux, la Ville de Bordeaux et InCité apporteront une grande attention à la protection de tous les occupants, propriétaires et locataires.

Le code de l'urbanisme (articles L314-1 à L 314-9) dont des extraits sont reproduits ci-après prévoit des dispositions contraignantes qu'InCité s'engage à respecter.

Nous invitons les propriétaires et occupants à se rapprocher des services d'InCité pour examiner leur situation et étudier le cas échéant les solutions de leur relogement provisoire ou définitif.

#### Contact:

IN CITE, 101 Cours Victor Hugo 33074 BORDEAUX CEDEX Julie ROQUEPLO: 05 57 19 05 96 - j.roqueplo@incite-bordeaux.fr

# Extraits du code de l'urbanisme

# Article L314-1

La personne publique qui a pris l'initiative de la réalisation de l'une des opérations d'aménagement définies dans le présent livre ou qui bénéficie d'une expropriation est tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après.

Les occupants, au sens du présent chapitre, comprennent les occupants au sens de l'article <u>L. 521-1</u> du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les preneurs de baux professionnels, commerciaux et ruraux.

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES COMMUNES

Parcelle cadastrale n°	DO 294 et DO295	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Nombre de logements	11	
Autres locaux	Transformateur EDF et caves	
Nombre de niveaux	R+3 (combles)	

L'immeuble doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

# CORPS DE BATIMENT SITUES AU 6-8, RUE GENSAN :

#### Habitabilité et salubrité :

- Dépose des réseaux hors normes
- Mise en place d'un système de ventilation continu et suffisant commun à l'ensemble des pièces d'eau des logements (sanitaires et cuisine) et insertion dans les gaines techniques communes créées
- Vérification de la couverture et de la zinguerie et réalisation des travaux nécessaires en fonction de l'état constaté

#### Sécurité :

- mise en conformité des réseaux électriques selon normes en vigueur

## CORPS DE BATIMENT SITUE AU 5, RUE DES PONTETS :

#### Habitabilité et salubrité :

- Dépose des réseaux hors normes
- Réalisation de gaines techniques communes dans l'enveloppe du bâtiment et réalisation d'installations neuves (eau, EU, EV) aux normes en vigueur
- Mise en place d'un système de ventilation continu et suffisant commun à l'ensemble des pièces d'eau des logements (sanitaires et cuisine) et insertion dans les gaines techniques communes créées
- Vérification de la couverture et de la zinguerie et réalisation des travaux nécessaires en fonction de l'état constaté

#### Sécurité :

Mise en conformité des réseaux électriques selon normes en vigueur

# Entretien général de l'immeuble et altération des éléments patrimoniaux :

#### FACADE sur rue:

- Retraitement de la façade du transformateur remplissant l'arcade suivant préconisation des bâtiments de
- Effacement des réseaux en façade et reprises nécessaires suivant préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France

#### HEBERGE sur 7 rue des Pontets :

Vérification des parements du mur héberge et retraitement suivant état constaté

#### **ENSEMBLE DE LA COPROPRIETE:**

# Entretien général de l'immeuble et altération des éléments patrimoniaux :

- Du fait de l'état du mur mitoyen avec le « n° 7, rue des Pontets », réalisation d'un diagnostic structurel
- Réalisation de tous les travaux de confortement et de remise en état qui s'avèreraient nécessaires
- Du fait des problèmes d'humidité sur les parties communes, notamment sur la cour, réalisation d'un diagnostic technique afin de déterminer l'origine des problèmes d'humidité et réalisation de tous travaux permettant d'y remédier et qui s'avèreraient nécessaires
- démoussage de la cour

#### Habitabilité et salubrité générale de l'îlot :

Dans le cadre de la restructuration de l'ensemble du cœur d'îlot délimité par la rue des Pontets et les rues Maubec, des Faures et Gensan, en vue d'améliorer l'habitabilité et les qualités résidentielles de l'ensemble des immeubles de l'îlot en "mutualisant" visuellement les vides existants et en application du règlement du secteur sauvegardé :

- arasement du mur séparatif entre votre propriété et le fond de la propriété du « 7-9, rue des Pontets » (parcelle DO 041 et DO 042) jusqu'à une hauteur d'environ 2m par rapport à la cour arrière de l'immeuble
- ravalement complet du mur mitoyen conservé, compris toutes sujétions conformément au règlement du secteur sauvegardé et aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- traitement de la tête du mur ainsi arasé par un bardelis en terre cuite
- traitement paysagé de la cour arrière, suivant les dispositions de l'article n° 11 du règlement du PSMV et suivant préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

## PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	12, 13, 14, 18
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / RDC sur rue
Nom du propriétaire à la date de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Les locaux sont concernés par les travaux liés aux parties communes et aux logements.

L'immeuble doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux.

Tous les travaux entrepris devront l'être conformément aux règles de l'art, Documents techniques Unifiés (DTU), normes, lois, arrêtés, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé, Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments existants, et au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Bordeaux qui est le document de référence pour toute intervention sur cet immeuble.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalées aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

 Raccordement des équipements aux gaines techniques communes créées y compris mises aux normes des réseaux intérieurs des locaux nécessaires

#### Sécurité :

mise en conformité du degré coupe-feu entre les locaux autres que ceux à usage d'habitation et les locaux à usage d'habitation (sous-face des planchers, parois, ouvrants, gaines communes...)

#### Altération des éléments patrimoniaux

- Retraitement de la façade au rez-de-chaussée, suivant préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France

NOTA : l'affectation des locaux situés derrière le transformateur EDF n'a pu être déterminée lors de la réalisation de l'étude. Il est néanmoins précisé qu'au vu de leur situation, ces locaux ne sont pas adaptés pour un usage d'habitation

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	15
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / R+1
Nom du propriétaire à la date de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

- raccordement aux gaines techniques communes des réseaux d'eau, d'eaux usées et vannes à réaliser à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment
- ventilation des pièces humides de façon continue et efficace

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	16
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / R+2
Nom du propriétaire à la date de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

- raccordement aux gaines techniques communes des réseaux d'eau, d'eaux usées et vannes à réaliser à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment
- ventilation des pièces humides de façon continue et efficace

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 295
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	17
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 5, rue des Pontets / R+3 (combles)
Nom du propriétaire à la date de la notification	SOCIETE EUDEVAN

Le logement n'a pu être visité. Il doit répondre aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le propriétaire doit apporter les preuves que son logement répond à ces différents objectifs. InCité se mettra à sa disposition pour effectuer une visite du logement à sa convenance et établir, le cas échéant, le programme de travaux à mettre en œuvre pour répondre à ceux ci.

Si une telle visite ne pouvait être organisée, il serait conclu que ce logement ne répond pas à ces différents objectifs

Il est rappelé que les prescriptions concernant les parties communes de l'immeuble peuvent directement impacter sur ce logement.

Tous les travaux entrepris devront l'être conformément aux règles de l'art, Documents techniques Unifiés (DTU), normes, lois, arrêtés, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé, Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments existants, et au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Bordeaux qui est le document de référence pour toute intervention sur cet immeuble.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalées aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX 2002-2014 Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

#### PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	4	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 6, rue Gensan / RDC	
Nom du propriétaire à la date de la notification	MIe SERGIO FRANCOISE MARIE	

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

 Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

## PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	3 et 5	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 6, rue Gensan / R+1	
Nom du propriétaire à la date de la notification	M. DAULOUEDE CHRISTIAN	

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

 Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé

#### Sécurité :

OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX 2002-2014 Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

#### PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	2 et 6
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 6, rue Gensan / R+2
Nom du propriétaire à la	M et Mme QUERE ALAIN ANDRE
date de la notification	Section of the surface of the surfac

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

 Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	1 et 7	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 6, rue Gensan / R+3	
Nom du propriétaire à la date de la notification	MIIe BLANCHE CECILE	

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

 Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé

#### Sécurité :

OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX 2002-2014 Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	8	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 8, rue Gensan / RDC	
Nom du propriétaire à la date de la notification	M. PAPIN JOEL	

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

- Raccordement au système de ventilation commun créé

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets
Lot n°	9
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 8, rue Gensan / R+1
Nom du propriétaire à la date de la notification	MIIE TRUMET LEA SARAH MARIE

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux.

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé

#### Sécurité :

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	10	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 8, rue Gensan / R+2	
Nom du propriétaire à la date de la notification	M THOUVENOT EDOUARD BENOIT	

Le logement n'a pu être visité. Il doit répondre aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le propriétaire doit apporter les preuves que son logement répond à ces différents objectifs.

InCité se mettra à sa disposition pour effectuer une visite du logement à sa convenance et établir, le cas échéant, le programme de travaux à mettre en œuvre pour répondre à ceux ci.

Si une telle visite ne pouvait être organisée, il serait conclu que ce logement ne répond pas à ces différents objectifs

Il est rappelé que les prescriptions concernant les parties communes de l'immeuble peuvent directement impacter sur ce logement.

Tous les travaux entrepris devront l'être conformément aux règles de l'art, Documents techniques Unifiés (DTU), normes, lois, arrêtés, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé, Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments existants, et au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Bordeaux qui est le document de référence pour toute intervention sur cet immeuble.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalées aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

Convention publique d'Aménagement Ville de Bordeaux - InCité

PRI St Eloi-Salinières / ILOT DUP "FUSTERIE"

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE FICHE DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX

# PROGRAMME DE TRAVAUX SUR PARTIES PRIVATIVES

Parcelle cadastrale n°	DO 294	
Adresse	6-8, rue Gensan et 5, rue des Pontets	
Lot n°	11	
Situation dans l'immeuble	Corps de bâtiment situé au 8, rue Gensan / R+3	
Nom du propriétaire à la date de la notification	M et Mme BERNARD PATRICK JEAN	

Le logement doit répondre après travaux aux objectifs de la DUP à savoir

- satisfaire aux normes d'habitabilité, de salubrité, et de confort des logements
- répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis de leurs occupants et du domaine public
- répondre aux exigences du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux,

Le cahier de prescriptions générales, joint à la présente notification, mis en enquête publique, étant avec le règlement Sanitaire Départemental et le règlement du Secteur Sauvegardé les documents de référence pour la réalisation de ces travaux.

Toutes découvertes d'éléments historiques et/ou archéologiques doivent être signalés aux services compétents de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin que les éventuelles mesures de protection, de conservation et/ou de mise en valeur soient intégrées dans les travaux qui sont par ailleurs à entreprendre.

#### Habitabilité et salubrité :

- Ventilation des pièces humides de façon continue et efficace et raccordement au système de ventilation commun créé
- Création d'un sas entre le wc et l'espace cuisine

#### Sécurité: